

AVIS RELATIF AU DROIT À L'IMAGE AU COURS DE LA SAISON LES RÊVES DE NOËL 2026

I / Définition :

La saison "Les Rêves de Noël" organisée par l'association Maison de Rêves a pour but de proposer des animations hivernales comme des marchés de Noël, des illuminations, des spectacles ou des concerts. Ces activités et animations sont proposées gratuitement, tel est le but aussi bien de l'association que de la saison. Cette année, elle s'étend du samedi 28 novembre 2026 au samedi 02 janvier 2027 inclus.

II / Droit à l'image :

Le droit à l'image concerne tous les participants de la saison. Les photos prises peuvent être faites par des médias (journaux, radios, télévision, etc.), d'autres organismes (municipalités, partenaires, etc.) ou encore d'autres participants (commerçants, intervenants, artistes, bénévoles, visiteurs, etc.). Dans ce cas, l'association organisatrice n'est pas responsable des images prises et publiées.

Dans le cas échéant, où l'association organisatrice, Maison de Rêves, prend et publie des photos, nous vous informons des modalités suivantes :

- Commerçants : tous les commerçants ont accepté et fourni un droit à l'image en signant le règlement. Pour que leur participation soit éligible, ils doivent être acceptés en cochant une case et en signant le règlement intérieur de la saison 2026.
- Artistes, intervenants et bénévoles : toutes les personnes participant à l'organisation peuvent être prises en photo, elles fournissent un accord de principe en participant. Un accord oral est demandé lors de la prise d'une photo pour la communication de l'événement.
- Visiteurs et autres participants : les événements organisés durant la saison Les Rêves de Noël sont considérés comme des manifestations publiques. Votre autorisation n'est nécessaire que si vous êtes isolé et reconnaissable. Pour toutes demandes, informations ou réclamations, veuillez [nous contacter](#).

III / Utilisation :

Les photos prises sont utilisées pour faire un compte rendu visuel de l'événement et peuvent être réutilisées les années suivantes sur les supports de communication papiers ou numériques de l'association Maison de Rêves.

Les meilleures photos de la saison sont publiées sur le site internet, les réseaux sociaux, et peuvent être fournies à la presse.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à [nous contacter](#).